

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: INKU-US-1000-YE

UFI: 2T72-M0PQ-200C-MP18

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: ENCREs D'IMPRIMERIE

Usages déconseillés: Applications industrielles uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Roland DG EMEA NV
Bell-Telephonaan 2G
B-2440 Geel
Belgien
Telefon-Nr.+32 14575911
EMAIL: deu-demand-planning@rolanddg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 228 19240 (Giftnotruf Bonn, DE), +31 30 274 88 88 (Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum, Utrecht, NL),
+43 406 43 43, (Vergiftungsinformationszentrale / Poisons Information Centre AU),
+32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH),
+352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU),
+33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1 (Foie, Appareil respiratoire)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: acrylate de 2-phénoxyéthyle
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one
acrylate d'isodécyle
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque: H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Perturbation endocrinienne-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Perturbation endocrinienne-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	25 - <50%	48145-04-6	256-360-6	01-2119980532-35-XXXX;	Aucune information disponible.	
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	10 - <25%	5888-33-5	227-561-6	01-2119957862-25-XXXX;	Aucune information disponible.	
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	10 - <20%	2235-00-9	218-787-6	01-2119977109-27-XXXX;	Aucune information disponible.	
acrylate d'isodécyle	5 - <10%	1330-61-6	215-542-5	01-2119964031-47-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	5 - <10%	67906-98-3		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3 - <5%	75980-60-8	278-355-8	01-2119972295-29-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	2,5 - <5%	56641-05-5	500-133-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	1 - <5%	64194-22-5	264-727-7	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-phénoxyéthanol	1 - <3%	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21-XXXX;	Aucune information	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

					disponible.	
hexaméthylène diacrylate	0,1 - <1%	13048-33-4	235-921-9	01-2119484737-22-XXXX;	Aucune information disponible.	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediylo)	0,1 - <1%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	0,1 - <0,25%	128-37-0	204-881-4	01-2119555270-46-0000;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Classification: Skin Sens.: 1A: H317; Repr.: 2: H361d; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; STOT SE: 3: H335; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411; Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Eye Irrit.: 2A: H319; Skin Sens.: 1B: H317; STOT RE: 1: H372; Acute Tox.: 4: H312; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.732 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 1.700 mg/kg	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Classification: STOT SE: 3: H335; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411; Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediylo ester, polymer	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319;	Aucune information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

with 2-aminoethanol		on disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Classification: Repr.: 2: H361f; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 3: H412;	Note A
2-phénoxyéthanol	Classification: Eye Dam.: 1: H318; Acute Tox.: 4: H302; STOT SE: 3: H335; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 4.070 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 1.000 mg/m ³ Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.214 mg/kg	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411; Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Classification: Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: En cas d'inhalation d'aérosols : transporter la personne à l'air frais et la garder au repos.

Contact avec la Peau: Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Protection individuelle des secouristes:	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Dangers:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
Traitement:	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Applications industrielles uniquement

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol - Vapeur et aérosol	TWA	2 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 77 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 1,39 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 4,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 1,45 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
acrylate d'isodécyle	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 37,5 mg/m3	irritation des voies respiratoires
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,233 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 0,822 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,145 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 97 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 2,6 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 14,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 15 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 1,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-phenoxyethanol	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 10,42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 5,7 mg/m3	
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 20,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 5,7 mg/m ³	
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
hexamethylene diacrylate	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 7,2 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 24,5 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 2,1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediylo)	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 24,48 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 7,24 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 2,08 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,86 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg	
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	terre	0,029 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,015 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	2 mg/l	
acrylate d'isodécyle	sédiment d'eau douce	0,145 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	84,9 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	34 mg/l	
	terre	0,064 mg/kg	
	Sédiments marins	5,904 mg/kg	
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	sédiment d'eau douce	59,039 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	8,49 µg/l	
	terre	22,2 µg/kg	
	L'eau douce	0,00353 mg/l	
	Sédiments marins	11,5 µg/kg	
	des eaux marines	0,00353 mg/l	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Aquatique (eau douce)	1,4 µg/l	
	Communiqué intermittent	0,0353 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,14 µg/l	
	l'eau aux sédiments frais	0,29 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,115 mg/kg	
	Des sols	0,0557 mg/kg	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	terre	0,009 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	sédiment d'eau douce	0,053 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Sédiments marins	0,005 mg/kg	
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aquatique (eau de mer)	0,001 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,005 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,138 mg/kg	
	Sédiments marins	0,014 mg/kg	
2-phénoxyéthanol	Aquatique (eau de mer)	0,094 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	36 mg/l	
	sédiment d'eau douce	7,237 mg/kg	
	Sédiments marins	0,724 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,943 mg/l	
	terre	1,31 mg/kg	
hexaméthylène diacrylate		0,094 mg/kg	
	Sédiments marins	0,049 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,001 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	2,7 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,493 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,007 mg/l	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyyle)		0,003 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	terre	0,001 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Prédateur	8,33 mg/kg	Oral
	sédiment d'eau douce	99,6 µg/kg	
	terre	47,69 µg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,199 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	0,17 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,02 µg/l	
	Sédiments marins	9,96 µg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Informations générales:	Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.
Protection des Mains:	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
Mesures d'hygiène:	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Jaune

Odeur: Douceâtre

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: Aucune information disponible.

Point d'ébullition: Aucune information disponible.

Inflammabilité: non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: non applicable

Limites d'explosivité - inférieure: non applicable

Point d'éclair: Aucune information disponible.

Température d'auto-: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

inflammation:

Température de décomposition: Aucune information disponible.

pH: non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique: non applicable

Viscosité, cinématique: Non déterminé.

Durée d'écoulement: non applicable

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Aucune information disponible.

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): non applicable

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité relative: 1,0523

Densité: non applicable

Densité apparente: non applicable

Densité de vapeur relative: Aucune information disponible.

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des particules: non applicable

Surface spécifique: non applicable

Charge de surface/Potentiel zêta: non applicable

Evaluation: non applicable

Forme: non applicable

Crystallinité: non applicable

Traitement de surface: non applicable

9.2 Autres informations

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 18,33 g/l ~1,83 % (calculé)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Non connu.

10.4 Conditions à éviter: Éviter tout chauffage ou contamination.

10.5 Matières incompatibles: Aucuns connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 12.437,86 mg/kg
Composants:	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	DL 50 (Rat): 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	DL 50 (Rat): 4.350 mg/kg Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Rat): 1.732 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediy l ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediy l diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	DL 50 (Rat): 4.070 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 2.740 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 1.840 mg/kg Experimental result, Key study
hexamethylene diacrylate	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Rat): 3.530 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 2.810 mg/kg Experimental result, Key study DL 50 (Rat): 4.270 mg/kg Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 6.000 mg/kg Experimental result, Key study

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél 13.934,43 mg/kg
Composants:	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	DL 50 (Lapin): > 3.000 mg/kg Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Lapin): 1.700 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	DL 50 (Lapin): > 2.214 mg/kg Experimental result, Weight of Evidence study
hexaméthylène diacrylate	DL 50 (Lapin): 3.650 mg/kg Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	CL 50 (Rat, 8 h) > 1,19 mg/l Vapeur, Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	CL 50 (Rat, 6 h) > 1.000 mg/m ³ Aérosol, Experimental result, Key study
hexaméthylène diacrylate	CL 0 (Rat, 7 h) 0,41 mg/l Vapeur, Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	CL 0 (Rat, 7 h) 0,41 mg/l Vapeur, Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DR 50 (Souris, 30 min) 60 ppm Vapeur, Experimental result, Supporting study

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 43 - 53 d): 300 mg/kg
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 53 d): 100 mg/kg
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,058 mg/l
acrylate d'isodécyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,075 mg/l NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,226 mg/l
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 64 - 91 d): 100 mg/kg
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 76 - 110 Weeks): 70 mg/kg

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Provoque une irritation cutanée.
Composants:	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	non irritant Experimental result, Supporting study
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	in vivo non irritant Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	in vivo non irritant Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phenoxyethanol	in vivo non irritant Experimental result, Key study
hexamethylene diacrylate	in vivo Catégorie 2 Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	in vivo Catégorie 2 Experimental result, Supporting study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo non irritant Experimental result, Key study

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Produit: Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Faiblement irritant
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible. Effet irritant.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	in vivo Catégorie 1 OECD GHS
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo Non irritant EU

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol hexaméthylène diacrylate	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Mutagenicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
-----------------------------	--------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit:

Non répertorié Le pigment jaune dans ce produit est enrobé dans une matrice qui minimise la probabilité d'exposition au pigment.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Organes cibles:

Foie, Appareil respiratoire

Risque d'Aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Perturbation endocrinienne

Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Informations générales: Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept	CL50 (Pisces (poisson), 96 h): 0,704 mg/l (OCDE Ligne directrice 203)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

t-2-yle	
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 318 mg/l (Static) Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	DSENO (Danio rerio, 96 h): 215 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 344 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanedyle)	CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 2,2 - 4,64 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CL 50 (96 h): 0,199 mg/l QSAR QSAR, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1,21 mg/l (Static) Experimental result, Key study
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l (Static) Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 3,53 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	CL 50 (Daphnia magna, 48 h): 488 mg/l (Static) Experimental result, Supporting study
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanedyle)	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 22,3 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,48 mg/l (Static) Experimental result, Key study

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2- Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

phénoxyéthyle acrylate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hep t-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépinne-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6- hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediytle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hep t-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépinne-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	CE50 (Pseudomonas putida (bactérie), 0,5 h): > 10.000 mg/l (QSAR)
2-Propenoic acid ,1-6- hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Pas de données disponibles
2-phénoxyethanol	CE50 (déchets de boues, 17 h): > 880 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
hexamethylene diacrylate diacrylate	CE50 (0,5 h): ca. 270 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11") Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediytle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Remarques:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	DSENO (Pimephales promelas, 34 d): 23 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

éthanediyle)
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle) Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle (28 d): 22,3 % Déte té dans l'eau. Experimental result, Key study
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle 57 % Déte té dans l'eau. Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one (28 d): 30 - 40 % Déte té dans l'eau. Experimental result, Key study
acrylate d'isodécyle (15 d): 70 - 80 % Déte té dans l'eau. Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé
Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol (28 d): > 0 - 10 % Déte té dans l'eau. Experimental result, Key study
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyl diacrylate Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phenoxyethanol	90 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Key study
hexamethylene diacrylate	(28 d): 60 - 70 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Key study
diacrylate	(28 d): 90 - 100 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Key study
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	(28 d): 4,5 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Key study

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Danio rerio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 37 Aquatic sediment Read-across" de substance similaire (analogue structurel ou de substitution), pondération selon l'étude de preuve
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 53 - 72 Aquatic sediment Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

3-methyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,35 Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale
hexamethylene diacrylate diacrylate	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediy)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 598,4 Aquatic sediment Estimated by calculation, Weight of Evidence study

12.4 Mobilité dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7- triméthylbicyclo[2.2.1]hept- 2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6- hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
3-methyl-1,5-pentanediy diacrylate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl- 2,1-éthanediy)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo- 1,7,7- triméthylbicyclo[2.2. 1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro- 2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Aucune information disponible.
acrylate d'isodécyle	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Aucune information disponible.
hexaméthylène diacrylate	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Informations générales:** Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
- Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.
- Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.
- Emballages Contaminés:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- Classe: 9
- Étiquettes: 9
- N° de danger (ADR): 90
- Code de restriction en tunnel: (-)
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- Quantité limitée: 5,00L
- Quantité exemptée: E1
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

RID

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- Classe: 9
- Étiquettes: 9
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -

IMDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° d'urgence:	F-A, S-F
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9MI
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg

Autres informations

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%
hexamethylene diacrylate	13048-33-4	0,1 - 1,0%
caprolactam	105-60-2	0,1 - 1,0%
Mequinol	150-76-5	- <0,1%

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	20 - 30%
acrylate d'isodécyle	1330-61-6	1,0 - 10%
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
3-méthyl-1,5-pentanediyldiacrylate	64194-22-5	1,0 - 10%
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%
hexaméthylène diacrylate	13048-33-4	0,1 - 1,0%
caprolactam	105-60-2	0,1 - 1,0%
Mequinol	150-76-5	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Notes:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
acrylate d'isodécyle	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
3-méthyl-1,5-pentanediyol diacrylate	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.

Principales références de la littérature et sources de données:

Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Irritation oculaire, Catégorie 2	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Expositions répétées, Catégorie 1	Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul
--	-------------------

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.